

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2026	10

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 Mars 2026

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 18

Le 7 Mars 2026 à 9 H 30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :
20/02/2026
Date d'affichage :
20/02/2026

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, LAFITTE Valérie, ZITO Josette, LHOMME Louissette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny, LUKUNGA Joseph.

ABSENTS EXCUSES :

Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC
Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie
Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique
Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Madame POUSSON Fanny
Madame BOULE Annie qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel
Monsieur BOSCHARD Frédéric
Monsieur GOMIS Pierre
Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

Secrétaire de séance : Madame LAFITTE Valérie
Date de convocation : 20 Février 2026
Date d'affichage : 20 Février 2026

OBJET : BILAN SOCIAL 2024

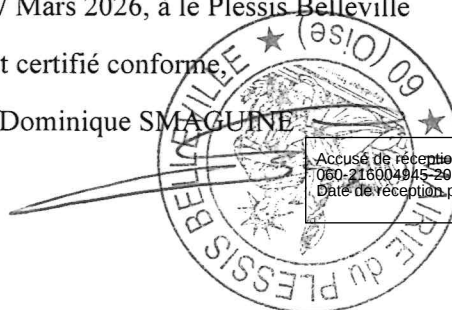
Après examen et débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte avoir pris connaissance du bilan social de la commune annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le 7 Mars 2026, à le Plessis Belleville

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Dominique SMAGUINE





SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



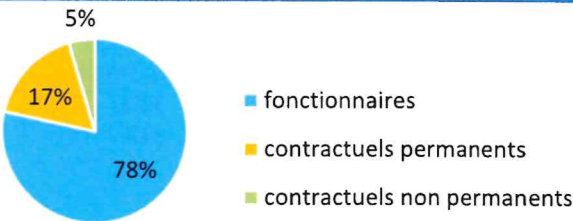
COMMUNE DE LE PLESSIS BELLEVILLE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Oise.

Effectifs

➔ 88 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 69 fonctionnaires
- > 15 contractuels permanents
- > 4 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

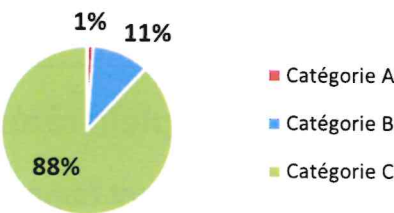
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 4 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

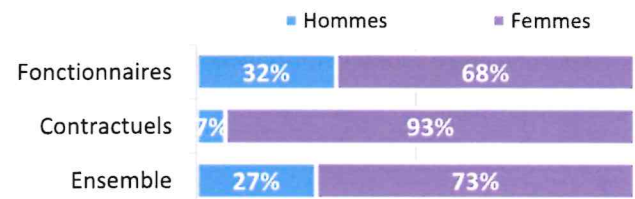
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%	7%	15%
Technique	46%	73%	51%
Culturelle	3%		2%
Sportive			
Médico-sociale	3%		2%
Police	10%		8%
Incendie			
Animation	20%	20%	20%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

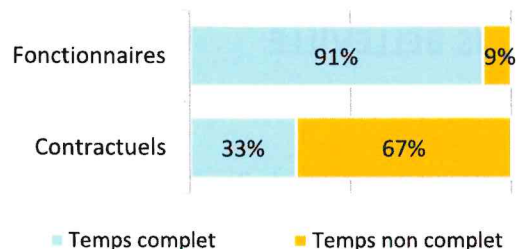
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	44%
Adjoints d'animation	19%
Adjoints administratifs	10%
Agents de police municipale	7%
Rédacteurs	5%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

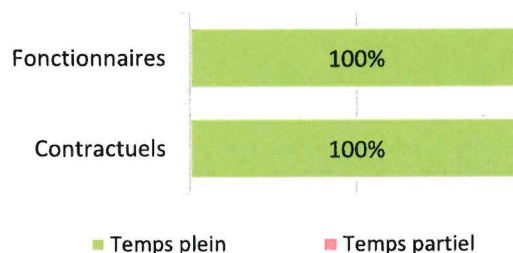
Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20260307-2026-10-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



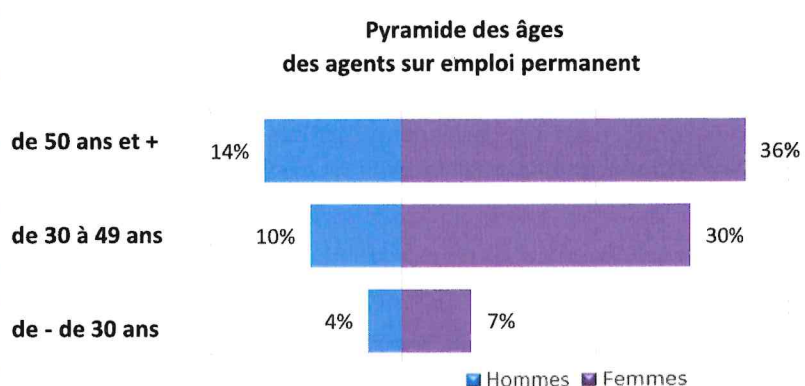
➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	14%	33%
Technique	13%	82%

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,43
Contractuels permanents	45,50
Ensemble des permanents	47,08
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	27,50



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 80,06 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 66,67 fonctionnaires
- > 12,26 contractuels permanents
- > 1,13 contractuel non permanent

145 709 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	1,00 ETPR
Catégorie B	9,00 ETPR
Catégorie C	68,93 ETPR

Positions particulières

Aucune position particulière

> Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

➔ En 2024, 4 arrivées d'agents permanents et 6 départs

6 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés		
Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024	
86 agents	84 agents	
¹ cf. page 7		
Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	3,0%
Contractuels	↘	-21,1%
Ensemble	↘	-2,3%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	33%
Mutation	17%
Fin de contrats remplaçants	17%
Départ à la retraite	17%
Décès	17%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	75%
Voie de mutation	25%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique
rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 30 avancements d'échelon et 8 avancements de grade

➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les
fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 60,6 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	5 914 746 €	Charges de personnel*	3 584 225 €	➔	Soit 60,6 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 513 265 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	27 420 €
Primes et indemnités versées :	525 329 €		
IFSE :	208 421 €		
CIA :	38 937 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	85 018 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	39 306 €		
Supplément familial de traitement :	18 456 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s		46 219 €	s	34 537 €	
Technique			56 460 €		28 978 €	24 717 €
Culturelle			s		s	
Sportive						
Médico-sociale					31 309 €	
Police			s		38 855 €	
Incendie						
Animation			s		25 463 €	23 908 €
Toutes filières	s		48 383 €	s	30 042 €	24 451 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,9 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	22,31%
Contractuels sur emplois permanents	10,66%
Ensemble	20,90%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 5030 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ 129 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s										
Catégorie B	10 211 €	1 468 €	13%	9 830 €	1 000 €	9%	s					
Catégorie C	1 699 €	433 €	20%	1 516 €	389 €	20%	302 €	169 €	36%	s	s	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 26,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 9,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,53%	2,68%	2,55%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,24%	2,68%	6,43%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,24%	2,68%	6,43%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 99,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 11 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 11 accidents du travail pour 88 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
- > En moyenne, 8 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 3 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ FORMATION

6 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 4 498 €

Coût par jour de formation : 750 €

➔ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 2 221 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

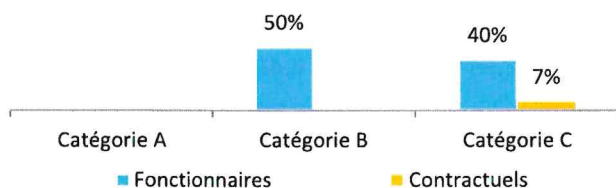
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Formation

- ➔ En 2024, 34,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



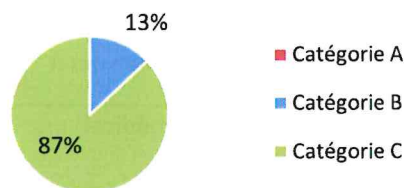
- ➔ 41 776 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	43 %
Frais de déplacement	16 %
Autres organismes	40 %

- ➔ 115 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	93%
Autres organismes	7%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	15 190 €
Montant moyen par bénéficiaire	380 €

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

19 jours de grève recensés en 2024

- ➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité
1 réunion de la F3SCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025

Version 1

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20260307-2026-10-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026